

Communiqué de presse

Evry, le 5 juillet 2018

Mouvements sociaux : des impacts réels sur l'activité économique du département ! *Enquête flash 2018 – Seconde vague*



Devant l'ampleur et la durée des mouvements sociaux actuels, la **CCI Essonne** a souhaité **mesurer l'impact des grèves** sur l'activité économique des entreprises du département.

Une enquête web a ainsi été menée auprès de ressortissants de la CCI entre le 5 juin 2018 et le 10 juin 2018.

Des répercussions directes sur le CA, l'absentéisme et le recrutement

La grande majorité des 326 entreprises (71 %) ayant répondu à ce questionnaire déclarent être impactées par les mouvements sociaux. Ces derniers engendrent des **répercussions directes** sur le niveau d'activités des entreprises : 32 % des enquêtés subissent une perte d'activité, estimée en moyenne **entre 10 et 20 % du chiffre d'affaire mensuel**.

Le personnel est en retard, voire absent et cela influe sur le timing de projets en cours ou à venir. L'impact est donc direct sur la compétitivité des entreprises. De plus, près **d'une entreprise sur cinq** rencontre des **difficultés** en matière de **recrutement**.

Enfin, ces mouvements sociaux entraînent des perturbations dans la livraison de marchandises et/ou matières premières.

Quelles solutions sont mises en place par les entreprises ?

Les entreprises expriment des difficultés à faire face immédiatement à ces mouvements. En effet, **seules 33 % d'entre elles** ont pu à ce jour mettre en place des solutions adaptées.

Parmi les dispositifs privilégiés, c'est principalement l'octroi d'une plus grande marge de manœuvre aux collaborateurs en matière de temps de travail qui est utilisé.

On retrouve également le recours au télétravail, quasi-exclusivement depuis le domicile du collaborateur afin de favoriser la flexibilité et le confort des salariés. Ces mouvements ont ainsi permis de développer – quoique timidement - le télétravail dans les entreprises. En effet, un quart de celles y ayant eu recours ne le pratiquait pas par le passé.

Cependant, elles sont relativement peu nombreuses à souhaiter poursuivre ce genre d'organisation du travail une fois ces mouvements passés (18 %). Un résultat qui s'explique notamment par la nature des activités des enquêtés, qui ne permettent pas nécessairement l'usage du télétravail.